



heritier legataires universelles

Par **antonella1958**, le **03/02/2018** à **10:01**

Bonjour

ma soeur et moi nous avons été nommées héritières universelles, par notre oncle.

Je précise:

notre oncle citoyen français mais né en Italie, résident en France, a fait testament en Italie en 2009. Il a nommé ses nièces de la part de son frère prémort (ma sœur et moi) ses héritières universelles.

Il était veuve, sans enfants. Il avait 96 ans à sa mort.

Il est décédé en novembre 2017. Il avait souscrit une assurance vie, que il donne une rente trimestrielle de 2000 euros, mais il n'a pas indiqué aucun nominatif dans l'espace... bénéficiaire en cas de décès de l'assuré..(toutefois il croit encore à la échéance de l'assurance en 2020...).

La demande est...

moi et ma sœur sommes-elles les bénéficiaires de ce capital?

Et le capital rentre-t-il dans la succession à faire chez le notaire?

Par **amajuris**, le **03/02/2018** à **10:42**

bonjour,

si aucun bénéficiaire n'est désigné dans le contrat, le capital fait partie de la succession, il revient aux héritiers et est soumis aux droits de succession.

mais si le testament a été établi en Italie ainsi que l'assurance-vie, cela peut-être différent. vous pouvez consulter un notaire.

salutations